

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 27 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DVD 37-2 Parc de stationnement Meyerbeer (9e) - Avenant n °1 au contrat d'affermage.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants et L 1411-1 et suivants ;

Vu le contrat d'affermage du 31 juillet 2014 pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Meyerbeer à Paris (9e) ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec la SAEMES l'avenant n° 1 au contrat d'affermage relatif aux surcoûts liés à la réalisation des travaux d'étanchéification du parc de stationnement Meyerbeer non prévus initialement au contrat et à la prise en compte des coûts et pertes liés à ces travaux ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 6 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3ème Commission,

Délibère:

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Société Anonyme d'Economie Mixte d'exploitation du Stationnement, l'avenant n° 1 au contrat d'affermage du 31 juillet 2014, relatif aux surcoûts liés à la réalisation des travaux d'étanchéification du parc de stationnement Meyerbeer non

prévus initialement au contrat et à la prise en compte des coûts et pertes liés à ces travaux. Le texte de cet avenant est annexé à la présente délibération.

Article 2 : Les recettes seront constatées au chapitre 75, article 757, rubrique 820, mission 444 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2017 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO